



ETE 2024

VOSGES

E'COLO A VELO

12-15 ANS

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification
d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus

- Arrivée le premier jour pour 14 heures
- Départ le dernier jour vers 11 heures.

1^{er} et dernier repas servis

Premier repas servi : le diner du premier jour

Dernier repas servi : le déjeuner (panier-repas)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A DONNER AU MOMENT DU DÉPART

L'absence de l'un de ces documents peut compromettre le départ de votre enfant

- **La fiche sanitaire de liaison complétée et signée**, cette fiche est très importante en cas de problème médical ou d'accident, il faut donc la remplir avec attention
- **La photocopie de votre carte d'assuré social ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans l'enveloppe fiche sanitaire de liaison)**
- **L'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques pour la pratique du kayak**
- **L'enveloppe d'argent de poche**
- **Toute correspondance utile au directeur**

A mettre dans la valise : la fiche trousseau

A ne pas oublier pour le bon déroulement du séjour : Un sac de couchage

Attention : les shorts de bain sont interdits dans la piscine du camping, prévoir des maillots de bain

SITE

► Situation géographique

Les jeunes seront hébergés en camping sur l'ensemble du séjour au fil des différentes étapes (départ au camping de Fontenoy le Château puis emplacement sur le site des Woodies à Xertigny pour finir au camping les Nids du lac de Sanchev).

Lors des différentes étapes de ce **séjour itinérant à vélo**, les jeunes seront accompagnés par un véhicule de soutien pour le transport du matériel et la gestion de la logistique.

Nous fournissons le matériel : vélos, casques et matériel collectif de camping

Les jeunes seront hébergés sous tentes 3 ou 4 places. Les toilettes, les douches et les lavabos seront regroupés dans les espaces sanitaires des campings. Les jeunes participeront à la vie quotidienne : courses, préparation des repas, vaisselle, montage des tentes...avec l'équipe d'animation

ACTIVITES

C'est à vélo que les jeunes vont parcourir un petit bout des Vosges via la piste cyclable dite « Voie Verte ».

Ils ne pédaleront pas tout le séjour, ni tous les jours. Ce séjour est conçu pour faire découvrir aux jeunes les lieux et les sites les plus intéressants sur le trajet.

Ils alterneront les escapades à vélo où ils profiteront d'une variété de paysages magnifiques avec des activités ludiques, sportives, culturelles ou tout simplement des moments de repos et de détente. Une chose est sûre : de cette colonie de vacances itinérante les jeunes reviendront avec des souvenirs inoubliables !

Les grandes étapes et activités envisagées :

Départ depuis le camping de Fontenoy le Château : prise en main des vélos puis découverte du village authentique ; circuit patrimoine de 15kms et détente au camping.

Départ de Fontenoy pour le site des Woodies à Xertigny

- **Activité kayak sur le plan d'eau : cette activité nécessite la présentation d'une attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques (document joint).**
- **Promenade et découverte autour de l'étang Lallemand les Voivres**
- **Randonnée au départ de Xertigny**
- **Activités sportives** : disc golf activité ludique avec freesbee, dont le but est de réaliser un parcours en un minimum de lancés.
- **Piste de pumptrack** : parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX.

Dernière étape au Camping les Nids du Lac de Sanchey :

- Randonnée autour du lac
- Découverte de la Forteresse de Chatel sur Moselle et atelier pédagogique
- Animation environnement
- Piscine au camping en récompense de tous ces efforts !

Fin du séjour à Epinal : dépose des vélos à la Maison du vélo

En soirée : veillées, soirées spectacles au camping, jeux collectifs...

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement comprend :

- Un directeur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : il coordonne son équipe d'animation, s'assure du bon fonctionnement du séjour, réunit chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain.
- Deux animateurs titulaires du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants dont 1 assistant sanitaire diplômé PSC1.

► Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront pour chaque enfant : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie en fonction de ses possibilités, le plaisir, la découverte du milieu naturel et des traditions locales. La vie quotidienne sera organisée de manière à respecter les besoins de chaque participant. Celle-ci comporte divers aspects dans lesquels chacun est nécessairement impliqué. Tout peut être discuté, mais avec la volonté de mettre en place des règles acceptées par tous !

La vie collective c'est d'abord le respect des autres et de leurs différences, ce sont des responsabilités partagées pour mettre en place la meilleure organisation possible, assurant la sécurité de tous, une bonne hygiène, ménageant des temps de liberté dans un cadre négocié : lieu, durée, fréquence, mesures de sécurité.

Le rangement et la propreté des tentes relèvent de la responsabilité de leurs occupants sous le contrôle des animateurs,

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, les frais de retour à votre charge...

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Nous mettons à votre disposition un blog pour chaque séjour dont les codes d'accès vous seront communiqués avec la convocation de départ/retour.

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau :

A partir de 13 ans, le jeune est capable d'assumer seul la responsabilité de son trousseau et aucun contrôle n'est effectué.

Important : Tout le linge doit être marqué au nom du jeune (marqueur indélébile ou bande cousue).

Il est indispensable de fournir à votre enfant tout ce qui est nécessaire :

- Pour se protéger du soleil : lunettes, chapeau, crème solaire.
- Pour les randonnées en vélo et pédestres : une gourde, un petit sac à dos et une bonne paire de baskets.
- **Un sac de couchage**

► **Argent de poche :** A discrétion de la famille. Il n'est pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent, un montant de 10 à 15 € nous semble une somme raisonnable.

► **Linge :** Le linge devra être peu fragile et facilement lavable. Merci de privilégier des tenues adaptées au vélo.

► **Santé :** N'oubliez pas de nous communiquer tous les renseignements utiles (allergies, régime alimentaire...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement.

► **Téléphone** : Il sera difficile de joindre votre enfant. En cas d'urgence, n'hésitez pas à nous contacter : (03.29.64.64.61 ou 03.29.69.60.55) nous vous communiquerons alors les coordonnées du directeur du séjour. Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant l'usage abusif du téléphone peut nuire à l'ambiance générale du séjour, l'équipe proposera des périodes d'utilisation qui seront communiquées aux parents.

► **Objet de valeur** : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur.

ASSURANCE

Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable, tablettes, ne sont pas couverts par l'assurance de notre association.

En cas d'accident corporel, une déclaration sera faite auprès de notre assurance, elle intervient en complément des remboursements de la CPAM et de votre mutuelle.

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurances, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurances des biens.

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

IMPORTANT

A RENVoyer AU PLUS TARD UNE SEMAINE AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR ET ÉGALEMENT A REMETTRE LE JOUR DU DÉPART

- Une copie de la fiche de renseignements médicaux complétée avec précision et la photocopie du carnet de vaccination :
- Par mail : vacances-cs@fol-88.com
- Ou par courrier à l'adresse ci-dessous
Vacances Pour Tous 15 rue Général de Reffye 88000 EPINAL

L'absence de ce document peut nous amener à refuser l'accueil de votre enfant sur le centre.
(article R.227-7 du Code de l'action sociale et des familles)

A METTRE DANS LA VALISE

- La fiche trousseau

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Le test est à effectuer en piscine

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Nom et prénom du mineur :

Date du test :

Aptitudes vérifiées et acquises :

1. En référence à l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles et à l'arrêté du 25 avril 2012 :

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

2. En référence au code du sport :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive, voile, organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- Nager 25 mètres
-pour la pratique du canoë, du kayak et de la nage en eau vive
-pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Nager 50 mètres
pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Signature :

